

REPUBLICQUE DU DAHOMEY

-:-:-:-

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

-:-

DECRETS DU PREMIER MINISTRE

SOMMAIRE :

N° 156 /PCM/SGCM.

a/s : Décret promulguant la Loi Constitutionnelle du 4 JUIN 1960 tendant à compléter les dispositions du Titre XII de la Constitution de la Communauté du 4 Octobre 1958.

LE PREMIER MINISTRE

VU la Constitution de la République du Dahomey du 15 Février 1959 ;

VU la Constitution de la Communauté du 4 Octobre 1958 ;

VU la Loi Constitutionnelle du 4 JUIN 1960 tendant à compléter les dispositions du Titre XII de la Constitution de la Communauté du 4 Octobre 1958, adoptée dans les mêmes termes par le Parlement de la République Française et par le Sénat de la Communauté ;

VU l'Ordonnance du 19 Décembre 1958 portant Loi organique sur le Sénat de la Communauté, notamment en son article 25 ;

D É C R E T E :

ARTICLE 1er - Est promulguée dans la République du Dahomey, la Loi Constitutionnelle du 4 JUIN 1960 tendant à compléter les dispositions du Titre XII de la Constitution de la Communauté du 4 Octobre 1958, adoptée dans les mêmes termes par le Parlement de la République Française et par le Sénat de la Communauté.

ARTICLE 2 - Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Fait à PORTO-NOVO, le 25 JUIN 1960.

POUR LE PREMIER MINISTRE :
LE VICE-PREMIER MINISTRE

Signé: OKI ASSOGBA.

AMPLIATIONS :

P.C.M.	15
Assemblée Législative	5
Haut Commissaire	5
J. O. R. D.	1